

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : 15<sup>e</sup> session,  
du 13 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010, au Palais des Nations, à Genève  
Intervention du Chef Wilton Littlechild, Commissaire auprès de la Commission  
de témoignage et réconciliation (CTR) du Canada  
Point 5 à l'ordre du jour : Rapport du Mécanisme d'Experts sur les droits des  
peuples autochtones (MEDPA) de l'ONU

Merci M. le Président. J'interviens à titre de Commissaire auprès de la Commission de témoignage et réconciliation (CTR) du Canada pour exprimer mon appui à la proposition 8 du rapport du MEDPA (A/CDH/15/36 p.5). La CTR du Canada centre son attention sur les répercussions passées et présentes du réseau des pensionnats indiens du Canada sur les peuples autochtones. Au total, plus de 150 000 enfants autochtones ont fréquenté ce réseau qui était exploité en vertu d'un mandat statutaire du gouvernement du Canada. Il y a eu plus de 130 pensionnats indiens à travers le Canada à compter des années 1880. Ces pensionnats étaient surtout exploités par les églises. Le dernier a été fermé en 1996. En plus des traumatismes causés par la séparation forcée des familles et de la parenté, plusieurs enfants ont souffert systématiquement de sévices d'ordre physique, culturel, spirituel, sexuel et émotionnel. Les enfants ont souvent été punis pour parler dans leur langue autochtone. Les parents, les familles étendues et les communautés ont été traumatisés par les déplacements forcés de leurs enfants, dans nombre de cas, pendant plusieurs années. On ne connaît pas le nombre d'enfants qui sont décédés dans les pensionnats des suites de maladies, de blessures, de sévices, de négligence et de suicide.

Le but de la politique portant sur les pensionnats indiens était l'assimilation des peuples autochtones. Le 11 juin 2008, le Premier ministre Stephen Harper a présenté ses excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens pour le rôle joué par le Canada au cours de leurs 150 années d'exploitation. Il a déclaré ce qui suit : « Aujourd'hui, nous reconnaissons que cette politique d'assimilation était erronée, qu'elle a fait beaucoup de mal et qu'elle n'a aucune place dans notre pays ». M. le Président, j'étais un de ces anciens élèves et j'ai passé 14 ans dans les pensionnats indiens.

Le processus canadien est unique parmi les commissions de témoignage si l'on tient compte de sa portée, de ses objectifs et de son historique, car elle est la seule qui porte spécifiquement sur les violations des droits de la personne commises contre les enfants autochtones. Il faut noter que cette Commission de témoignage et de réconciliation n'a pas été créée par le gouvernement. Elle a plutôt été établie comme organisme indépendant, doté d'un mandat de 5 ans suite aux efforts des survivants des pensionnats indiens eux-mêmes dans le

cadre des plus importantes instances de recours collectifs de l'histoire du Canada.

Comme d'autres commissions de témoignage à travers le monde, elle établira les événements passés grâce au témoignage direct de ceux qui ont été directement touchés. Elle étudiera les caractéristiques des sévices et établira un très important fondement visant une réconciliation et de meilleures relations futures. Notre Commission a beaucoup à gagner et à offrir à la communauté mondiale au moyen d'un dialogue international sur les processus de la Commission de témoignage et de réconciliation « avec la possibilité de faciliter le renforcement de la reconnaissance et de la mise en œuvre des droits des peuples autochtones », tel qu'indiqué dans le rapport du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones.

Nous appuyons donc la proposition du Mécanisme d'Experts sur les droits des peuples autochtones et nous prions respectueusement le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de tenir un séminaire international d'experts sur les processus de témoignage et réconciliation comme mécanisme de résolution de conflits et d'amélioration des relations entre les États et les peuples autochtones, y compris en rapport avec les traités et la Déclaration des Nations Unies. La Commission de témoignage et réconciliation du Canada serait honorée d'agir à titre d'hôte conjoint de ce séminaire d'experts. Nous serons heureux de travailler avec le Haut-Commissariat à cet égard, et nous invitons les États, les experts des Nations Unies, les peuples autochtones et les autres parties intéressées à y participer.

Enfin, Monsieur le Président, nous réitérons notre demande visant la proclamation d'une Décennie internationale de la réconciliation et nous accueillons avec plaisir que le présent organisme, qui jouit de l'estime publique, appuie sa mise en œuvre. Je vous remercie, Hai Hai.

Chef Wilton Littlechild  
Commissaire  
Commission de témoignage et réconciliation  
Le 21 septembre 2010